

SECTION 1 – COORDONNÉES DE L'ORGANISME

* Nom Complet de l'organisme :			
Sigle ou acronyme :			
Responsable :			
* Adresse :			
* Ville :		* Code postal :	
* Téléphone :			
Courriel :			
* Site web			
* Facebook :			

SECTION 2 – ADHÉSION ET COTISATION

- ☐ Notre organisme désire adhérer à la CDC de Laval. Afin d'obtenir la qualité de membre, nous déclarons répondre aux critères d'adhésions mentionnés dans la politique d'adhésion;
- ☐ Notre organisme a pris connaissance des droits, responsabilités et obligations des membres de la CDC de Laval et s'engage à les respecter;
- ☐ Notre organisme s'engage à verser à la CDC de Laval pour l'année 2025-2026 une cotisation de 200,00 \$ si notre demande d'adhésion est acceptée;
- ☐ Nous transmettons également l'ensemble des documents requis mentionnés dans la politique d'adhésion.

Il est proposé par _____ et appuyé par _____
que (nom de l'organisme) _____
désire adhérer à la CDC de Laval pour l'année 2025-2026.

Copie certifiée conforme au procès-verbal de la rencontre de notre conseil d'administration tenue le (date) _____

SECTION 3 INFORMATION SUR L'ORGANISME

Ces informations permettent à la CDC de Laval de dresser un portrait juste de ses membres

SECTEUR D'ACTIVITÉ

- ☐ Aide alimentaire
- ☐ Agressions sexuelles
- ☐ Agression, abus ou oppression
- ☐ Aînés ou retraités
- ☐ Alphabétisation
- ☐ Assistance et accompagnement
- ☐ Centres de femmes
- ☐ Centres de bénévolat
- ☐ Dépendances (toxicomanie, jeu excessif, etc.)
- ☐ Défense de droits
- ☐ Déficience intellectuelle
- ☐ Employabilité-insertion sociale
- ☐ Enfant
- ☐ Itinérance
- ☐ Habitation-logements sociaux communautaires
- ☐ Immigrants-réfugiés-communauté culturelle
- ☐ Jeunes en difficulté
- ☐ Justice alternative
- ☐ Maintien à domicile
- ☐ Maison de jeunes
- ☐ Maison d'hébergement pour femmes
- ☐ Famille
- ☐ Mesures reliées au SIDA
- ☐ Organismes conjoints comportements violents
- ☐ Personnes démunies
- ☐ Personnes handicapées
- ☐ Santé physique
- ☐ Santé mentale
- ☐ Regroupement
- ☐ Transport
- ☐ Périnatalité

MINISTÈRE D'ATTACHE

- ☐ Culture et communications (MCC)
- ☐ Développement durable et environnement (MDDELCC)
- ☐ Éducation, loisirs et sports (MELS)
- ☐ Emploi et solidarité sociale (MESS)
- ☐ Famille (MF)
- ☐ Immigration et communautés culturelles (MICC)
- ☐ Santé et services sociaux (MSSS) – PSOC
- ☐ Secrétariat à l'action communautaire autonome et initiatives sociales (SACAIS)
- ☐ Sans ministère d'attache

Autres : veuillez préciser : _____

TERRITOIRES DESSERVIS

- | | |
|--|---|
| ☐ Auteuil | ☐ Pont-Viau |
| ☐ Chomedey | ☐ Régionale |
| ☐ Duvernay | ☐ Ste-Dorothée |
| ☐ Fabreville | ☐ Sainte-Rose |
| ☐ Laval-des-Rapides | ☐ Saint-François |
| ☐ Laval des îles | ☐ St-Vincent de Paul |
| ☐ Laval-Ouest | ☐ Suprarégional |
| | ☐ Vimont |

Précisions si nécessaire : _____

EN UNE COURTE PHRASE, RÉSUMEZ LA MISSION DE VOTRE ORGANISME :

Est-ce que votre organisme fait partie d'un regroupement provincial d'organismes du même secteur d'activités? Si oui, lequel?

SECTION 4 – SITE INTERNET

En cochant la case, je confirme que toutes les informations inscrites avec un astérisque (*) sur ce formulaire seront considérées publiques et qu'elles peuvent être mise en ligne sur le site Internet de la CDC de Laval, cochez ici ☐

Si vous ne voulez pas que votre organisme apparaisse dans le bottin des membres de la CDC de Laval, cochez ici ☐

Si certaines informations dans vos coordonnées sont confidentielles et ne devraient pas être publiées sur le site web de la CDC veuillez nous en aviser.

SECTION 5 – DESCRIPTION ET MANIFESTATIONS DES 8 CRITÈRES DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

MODE D'EMPLOI

Chaque organisme désirant être membre de la CDC de Laval doit compléter ce formulaire pour faire état de comment s'actualise chaque critère dans la réalisation de sa mission et ses activités. Pour chaque critère, des exemples de manifestations sont indiqués pour aider l'organisme à démontrer son fonctionnement.

RAPPEL DES CRITÈRES DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

4 critères pour être un organisme communautaire au sens large

-
- Être un organisme à but non lucratif
 - Être enraciné dans sa communauté
 - Entretenir une vie associative et démocratique
 - Être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations

4 critères de plus pour être un organisme communautaire autonome

- Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté
- Poursuivre une mission sociale propre à l'organisme qui favorise la transformation sociale
- Avoir des pratiques citoyennes et une approche globale
- Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public

Pour être qualifié d'organisme d'action communautaire autonome, un organisme doit répondre aux quatre critères requis aux organismes d'action communautaire et aux quatre critères requis aux organismes d'action communautaire autonome.

ÊTRE UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF

Être une personne morale selon la loi sur les compagnies du Québec partie 3 ou selon la loi sur les corporations canadiennes partie 2.

- ☐ Avoir son numéro de compagnie organisme à but non lucratif, se conformer à la loi sur les compagnies partie 3.
- ☐ Réaliser la majorité de ses activités au Québec, sauf exception.
- ☐ Avoir son siège social au Québec, y tenir les réunions du conseil d'administration et les assemblées annuelles.

Comment votre organisme justifie la réalisation, l'actualisation ou le respect de ce critère :

Quelle est la date d'incorporation de votre organisme selon les lettres patentes (ou la charte) :

Avez-vous joint vos lettres patentes (charte) à votre demande d'adhésion ☐ oui ☐ non

ÊTRE ENRACINÉ DANS LA COMMUNAUTÉ

Faire preuve d'ouverture sur la communauté, être actif au sein de la communauté, être partie prenante du développement et de l'amélioration du tissu social de la communauté.

- ☐ La communauté et les personnes visées par la mission de l'organisme sont représentées au conseil d'administration.
- ☐ L'organisme est en rapport avec d'autres organismes.
- ☐ L'organisme travaille en concertation lorsqu'il évalue que sa mission ou ses activités s'y prêtent.
- ☐ L'organisme démontre des approches et pratiques de proximité de la communauté.

Comment votre organisme justifie la réalisation, l'actualisation ou le respect de ce critère :

ENTRETENIR UNE VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE

L'organisme applique les principes démocratiques dans son fonctionnement. L'organisme s'assure de la vitalité interne de ses actions.

- ☐ L'organisme tient une AGA de ses membres.
- ☐ Il y fait approuver son rapport d'activités et ses états financiers.
- ☐ L'organisme a une charte et il s'y conforme.
- ☐ L'organisme respecte ses règlements généraux.
- ☐ L'organisme recherche activement l'implication de ses membres.
- ☐ L'organisme met en place des comités de travail formels ou non afin de faire des travaux sur différents sujets touchant l'organisme.
- ☐ L'organisme fait connaître ses actions et besoins de soutien par différents outils de communication.

Comment votre organisme justifie la réalisation, l'actualisation ou le respect de ce critère :

ÊTRE LIBRE DE DÉTERMINER SA MISSION, SES APPROCHES, SES PRATIQUES ET SES ORIENTATIONS

L'organisme qui veut être considéré comme communautaire doit démontrer qu'il répond à un critère d'autonomie c'est-à-dire, d'être libre de déterminer sa mission, ses pratiques et ses orientations et qu'il n'est pas soumis à des décisions gouvernementales.

- ☐ Tous les membres du CA sont aussi membres de l'organisme.
- ☐ La définition de la mission et des orientations de l'organisme résulte de travaux effectués par les membres de l'organisme et du CA qui prennent leurs décisions au sein d'instances démocratiques.
- ☐ Les politiques relatives aux approches et aux pratiques de l'organisme sont déterminées par l'organisme lui-même et sont le fruit de son expertise.

Comment votre organisme justifie la réalisation, l'actualisation ou le respect de ce critère :

AVOIR ÉTÉ CONSTITUÉ À L'INITIATIVE DES GENS DE LA COMMUNAUTÉ

Il est nécessaire de se ramener au moment où l'organisme a été constitué. L'organisme a dû émaner de la volonté d'une communauté ou d'un groupe de citoyens de s'organiser autour d'une problématique donnée, soit parce que les services publics ne répondent pas à un besoin, soit parce que les services publics n'y répondent pas adéquatement, soit parce qu'une réponse différente des services publics est apparue nécessaire.

- ☐ La création de l'organisme résulte de la volonté citoyenne.
- ☐ L'organisme, bien qu'il soit OBNL, n'a pas été créé à l'initiative gouvernementale.
- ☐ La mission a été déterminée à l'origine par les membres fondateurs afin de répondre à des besoins qu'ils avaient eux-mêmes relevés.
- ☐ Les mandats de l'organisme ne lui sont pas dictés ou imposés par une instance gouvernementale.
- ☐ Si l'organisme a réorienté ou procédé à l'évaluation de sa mission cela reflétait la volonté des membres et des administrateurs de l'organisme.

Comment votre organisme justifie la réalisation, l'actualisation ou le respect de ce critère :

POURUIVRE UNE MISSION SOCIALE PROPRE À L'ORGANISME QUI FAVORISE LA TRANSFORMATION SOCIALE

L'action d'un organisme communautaire autonome n'est pas que curative. Elle est également préventive et ne se limite pas à la stricte livraison d'un service. L'action vise la capacité individuelle et collective à se prendre en charge et à trouver des solutions. L'approche vise à long terme la transformation sociale par la sensibilisation, l'information, l'éducation populaire et la défense collective des droits.

- ☐ La mission de l'organisme est essentiellement dans le champ de l'action sociale, du développement social et de la transformation sociale.
- ☐ L'organisme définit lui-même sa mission et ses orientations, ceci se traduit dans l'originalité et la spécificité de ses approches.
- ☐ L'organisme démontre qu'il peut s'adapter et déterminer les nouveaux besoins de la communauté visée. Il fait preuve d'une approche souple et ouverte.

Comment votre organisme justifie la réalisation, l'actualisation ou le respect de ce critère :

AVOIR DES PRATIQUES CITOYENNES ET UNE APPROCHE GLOBALE

L'action de l'organisme agit sur l'ensemble des causes qui sont à la base de la situation des personnes auprès desquelles l'organisme intervient. Il le fait en mobilisant les forces vives du milieu autour d'enjeux collectifs. Il fait place à l'initiative citoyenne.

- ☐ Mobilisation citoyenne : consultation, comité, projet d'action communautaire, éducation populaire, diffusion etc.
- ☐ Élaboration d'outils : de sensibilisation, d'action, d'autoévaluation, etc.
- ☐ Autoévaluation pour mesurer l'atteinte des résultats qualitatifs visés et améliorer l'action à venir.
- ☐ Travaille en collaboration avec d'autres ressources du milieu.
- ☐ Réfère lorsque la situation ne relève pas de son champ de compétence.

Comment votre organisme justifie la réalisation, l'actualisation ou le respect de ce critère :

ÊTRE DIRIGÉ PAR UN CONSEIL D'ADMINISTRATION INDÉPENDANT DU RÉSEAU PUBLIC

Selon le Cadre de référence en matière d'action communautaire (p.23-24 de la 3^{ème} partie) :

Le critère, tel qu'il est inscrit dans la politique, mentionne précisément le « réseau public »; cela peut être interprété comme incluant les instances scolaires ou municipales. Ce qu'il faut saisir ici, c'est que les administrateurs d'un organisme doivent maintenir une distance avec les instances susceptibles de les soutenir; c'est une question d'autonomie et de neutralité dans les rapports avec les instances publiques. La composition du conseil d'administration ne doit pas donner lieu à des conflits d'intérêts ou à une apparence de conflit d'intérêts, ni risquer de donner prise à des situations qui favorisent une ingérence administrative.

- ☐ Une élue ou un élu municipal ou scolaire ne peut occuper un siège au CA de votre organisme. Étant élu par la population, le statut d'élu demeure tout au long du mandat. Ainsi, une élue ou un élu ne peut prétendre siéger sur un CA à titre personnel.

Toujours selon le Cadre de référence en matière d'action communautaire :

Les personnes qui travaillent pour le gouvernement peuvent certes siéger à des conseils d'administration d'organismes communautaires, mais elles doivent le faire en leur nom personnel.

- ☐ Aucun siège ne peut être réservé pour un représentant du réseau public ou gouvernemental au conseil d'administration d'un organisme communautaire autonome.

Est-ce que votre organisme est dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public?

Oui ☐

Non ☐

Est-ce qu'une ou un.e élu.e siège sur votre CA?

Oui ☐

Non ☐

De combien de membres est composé votre CA ? _____

NOMS des membres du CA et provenance (communauté, membre, bénévole, employé.e, etc)

1. _____

5. _____

2. _____

6. _____

3. _____

7. _____

4. _____

8. _____

AIDE-MÉMOIRE POUR LA DEMANDE D'ADHÉSION

Au moment d'envoyer votre demande d'adhésion, avez-vous :

- ☐ Complété toutes les parties du formulaire d'adhésion?
- ☐ Joint votre charte (lettres patentes)?
- ☐ Joint vos règlements généraux?
- ☐ Joint votre dernier rapport d'activités annuel ?
- ☐ Joint votre dernier rapport financier annuel?
- ☐ Joint votre lettre de présentation et un bref historique de l'organisme?
- ☐ Joint une lettre d'appui d'un organisme membre de la CDC de Laval?
- ☐ Joint le procès-verbal de la dernière AGA?
- ☐ Pris une résolution officialisant votre demande d'adhésion?
- ☐ Joint la liste des membres du C.A. actuel (occupation, adresse personnelle, téléphone et fonction au sein du CA?)

Préparé par : _____

Fonction : _____

Signature : _____

Finalement, postez votre demande à l'adresse suivante :

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LAVAL

a/s Nouvelle adhésion

1450, boul. Pie X, bureau 215

Laval (Québec) H7V 3C1

1450, boul. Pie-X, bureau 215, Laval (Québec) H7V 3C1

450 978-2388

www.cdclaval.qc.ca | communications@cdclaval.qc.ca